



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°4 -

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250709-250709_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

OBJET :
Décision modificative n°2 du budget PRINCIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mardi 3 juillet 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Michelle MAGNOL à Isabelle FUREGON ;
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Annie CHEVALDONNÉ à Philippe BARRAU ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Patricia BOSTMAMBRUN ;
Pepa CAENEN ;

Secrétaire de séance :

Hélène BOUDON

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- Vu la délibération n°30 du Conseil Municipal du 14 avril 2025, approuvant le budget primitif du budget principal 2025 ;
- Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 12 mai 2025, approuvant la Décision Modificative (DM) n°1 ;
- **Considérant** la subvention de l'Agence Nationale du Sport d'un montant de 40 000,00 € perçue début 2025 pour le terrain de basket 3X3 ;
- **Considérant** que la fin des travaux a eu lieu fin 2024 et qu'il s'agit de travaux amortissables, la subvention doit également être amortie sur la même durée que le terrain de basket, il est donc nécessaire d'ajouter des crédits supplémentaires sur les chapitres 042 et 040 - Opérations de transfert entre section pour un montant de + 6 666,67 euros ;

L'ensemble des écritures correspondant à ces modifications est détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
<i>Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement</i>				
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>				
D/023 – Virement à la section d'investissement		+ 6 666,67 €		
<i>Sous total chapitre 023</i>	432 081,23 €	+ 6 666,67 €		
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>				
C/042/777 - Quote-part des subventions d'investissement				+ 6 666,67 €
<i>Sous total chapitre 042</i>	- €	11 194,53 €	+ 6 666,67 €	
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement		+ 6 666,67 €		+ 6 666,67 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 6 666,67 €		+ 6 666,67 €
Section d'investissement				
<i>Dépenses et recettes d'ordre d'investissement</i>				
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>				

C/021 – Virement de la section de fonctionnement				+ 6 666,67 €
<i>Sous total chapitre 021</i>			432 081,23 €	+ 6 666,67 €
Chapitre 040 – Opérations de transferts entre sections				
D/040/13918 - Amortissements subventions d'investissement		+ 6 666,67 €		
<i>Sous total chapitre 040</i>	11 194,53 €	+ 6 666,67 €		- €
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre d'investissement		+ 6 666,67 €		+ 6 666,67 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 6 666,67 €		+ 6 666,67 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 20 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAÏD et Serap ALP) :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget PRINCIPAL ;
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Hélène BOUDON

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025

ID : 063-216304303-20250709-250709_4-DE

